



A PROPOS DE LA SANTE DE VOTRE ENFANT

Fiche d'information aux parents des enfants inscrits dans les jardins d'enfants

Madame, Monsieur, Chers parents,

Dans le cadre de son mandat de prévention et de promotion de la santé des enfants, le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse collabore avec l'institution et plus tard avec l'école qui vont accueillir votre enfant.

Nous souhaitons vous communiquer quelques informations utiles à ce sujet :

- **Votre enfant a des besoins pour sa santé :**

Nous vous recommandons de transmettre à la responsable de l'institution toute information utile sur la santé de votre enfant, son développement, son alimentation, son sommeil, ses habitudes ou tout besoin nécessitant une attention ou un soin particulier.

Au fil des mois, les besoins de votre enfant évoluent, n'oubliez pas de signaler tout changement important dans sa santé ou son environnement aux professionnel-les qui l'accueillent (notamment maladies, nouveaux traitements, accidents, blessures, événements importants).

Au besoin, la responsable de l'institution, ou vous-mêmes pouvez contacter l'infirmière du service de santé de l'enfance et de la jeunesse afin d'assurer la mise en place des soins nécessaires à votre enfant.

- **Votre enfant est-il bien vacciné ?**

Assurez-vous que votre enfant soit bien vacciné avant de vivre dans une collectivité d'enfants.

Veillez vérifier son état vaccinal avec son pédiatre et le compléter si nécessaire.

Il est particulièrement important que votre enfant soit vacciné dès 9 mois par 2 doses de vaccin ROR le protégeant contre la rougeole, les oreillons et la rubéole.

Si ce n'est pas le cas, veuillez consulter votre pédiatre.

Si un cas de rougeole se déclarait dans l'institution et que votre enfant n'était pas vacciné, il/elle ne pourrait fréquenter la collectivité pendant 3 semaines.

Il est également important que votre enfant soit protégé contre la coqueluche en ayant reçu les trois premières doses de vaccins recommandées à 2-3 et 4 mois et un rappel à 2 ans le cas échéant.

L'infirmière du service de santé de l'enfance et de la jeunesse est à disposition pour les recommandations à ce sujet.

Votre enfant doit-il prendre des médicaments ?

L'équipe éducative vous demandera des directives claires selon les recommandations du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (nom du médicament prescrit par le pédiatre, dose, heures, dates de début et de fin de traitement).

- **En cas d'urgence vitale (perte de connaissance, difficulté respiratoire...)** :

Notre service recommande aux équipes éducatives d'appeler le 144 et de vous contacter.

- **Si votre enfant est malade** :

N'oubliez pas de signaler à la direction ou responsable de l'institution toute maladie contagieuse (coqueluche, herpès, rougeole, rubéole, angine, scarlatine, varicelle...), afin que nous puissions prendre les mesures de protection nécessaires.

Prévoyez à l'avance une autre solution de garde (famille, voisine,...), si nécessaire, le service de garde pour enfants malades de la Croix Rouge, le **Chaperon Rouge** peut vous dépanner au tel. : **022 304 04 82**.

- **L'infirmière collabore avec l'équipe éducative** :

Pour ce qui concerne l'hygiène, l'alimentation, le sommeil, les soins ou toute question de santé nécessitant des mesures particulières (maladies chroniques, épidémies,...).

- **L'infirmière pourra voir votre enfant** lors de son passage dans l'institution.

Ceci afin d'assurer que votre enfant trouve toutes les conditions nécessaires à sa santé et à son développement dans ce contexte extra-familial. La responsable vous en tiendra informés.

Vous avez la possibilité de contacter l'infirmière pour toute question de santé confidentielle.

- **Vous avez des questions concernant la santé de votre enfant ?**

Votre pédiatre peut vous répondre, contactez-le.

L'infirmière du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse, référente pour le jardin d'enfants est également à votre disposition, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h au N° de tel: **022 546 41 00**.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers parents, nos salutations distinguées.

N. PELLAUD pédiatre
et les infirmières pour la petite enfance

L'infirmière de votre institution ou la permanence du SSEJ (tél. 022 546 41 00) sont à votre disposition pour tout conseil ou renseignement complémentaire.